Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20211214-D2021_134-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-134

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 14 décembre 2021)

Date de convocation : 30 novembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 28
Nombre de délégués votants : 32

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes CASSOU, TOULOU et M. AUSSANT, MARTIN, CASADEBAIG.

Pouvoir : Mme AUSSANT à M. AUSSANT
M. CASADEBAIG à M. MONGAUGE
Mme MARTIN à M. CASAUBON
Mme CASSOU à Mme BLANCHET

Secrétaire de séance : M. CARREY

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2021/06 de la séance du 4 novembre 2021

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2021, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2021/06 du 4 novembre 2021.

Le Président

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON